

Département du Gard  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-191**  
**Séance du 18 décembre 2024**

**Objet : Aménagement du parking Molière - Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 - Avenant au plan de financement**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
19	8	6

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Christian BAUME, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Christine MUCCIO procuration à C. BOISSEL, Jennifer OBID procuration à M.COUSTON, Monique GRAZIANO-BAYLE à C.BAUME, Michel CEGIELSKI procuration à P.BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à F. SERVOL, Ali OUATIZERGA procuration à C.SUAU, Marilyne FOURNIER procuration à C.ROUX

**Conseillers municipaux absents :** Mourad ABADLI, Sylvain HILLE, Pascale BORDES, Thierry VINCENT, Guillaume SANCHEZ, Olivier WIRY

**Secrétaire de séance :** Maxime COUSTON

**Objet : Aménagement du parking Molière - Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024 - Avenant au plan de financement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signée le 9 juillet 2015,

Vu le règlement de la Dotation Politique de la Ville,

Vu la délibération n°2023-11-197 en date du 29 novembre 2023,

Considérant que l'aménagement du parking Molière contribue au processus de réhabilitation complète du complexe culturel et sportif constitué du stade Léo-Lagrange, de la piscine municipale Guy-Coutel ainsi que de la salle de spectacle la Pyramide,

Considérant sa situation en QPV, cette opération fait l'objet d'une subvention dans le cadre de la programmation 2024 de la Dotation Politique de la Ville. La délibération n°2023-11-197 en date du 29 novembre 2023 faisait état d'un plan de financement présentant un coût de 375 880€ HT et d'une subvention sollicitée au titre de la DPV de 225 528€,

Considérant sa soumission à étude d'impact, des frais de maîtrise d'œuvre supplémentaires doivent être affectés à cette opération pour garantir sa bonne conduite. En parallèle, la présence de sous-consommation sur d'autres opérations financées la convention DPV 2024 permettent de solliciter un accroissement de la subvention DPV affectée au projet d'aménagement du parking Molière tout en respectant le montant total de subvention accordés à la Ville dans le cadre de la convention DPV 2024 soit 719 291 €,

Considérant le nouveau plan de financement du projet « aménagement du parking Molière » présenté ci-dessous faisant état d'une dépense totale de 439 818,33 € HT et d'une subvention DPV2024 qui se porterait à 263 891€ soit 60% du cout HT du projet.

Considérant le nouveau plan de financement prévisionnel du projet :

	Cout HT	Financeurs	Montant HT	% HT
Diagnostics préalables	10 000,00 €	Etat - DPV 2024	263 891,00 €	60%
Démolition tribune tranche 1	80 000,00 €	Ville de Bagnols-sur-Cèze	175 927,33 €	40%
Aménagement parking	309 818,33 €			
Honoraires MOE	40 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>439 818,33 €</b>	<b>Total</b>	<b>439 818,33 €</b>	

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider le nouveau plan de financement ci-contre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 263 891€ au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant relatif à la convention DPV 2024 et à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet acte.

Le Maire



Jean-Yves CHAPELET



Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-213000284-20241218-2024\_12\_191-DE